



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2017**

**Le seize novembre deux mille dix sept**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 08 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS :** Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BERNARD R. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BONNET S. Adjointes PINATEL M-C.- MICHEL G. - MERIDJI K. - MATILLON P. - FAURE L. - GUILLERM Y. - BRESSET P. - FRERY P. - DOLE L. - KRAFFT N. - JACQUEMOND M. - CHAMPAVERT Y - COCAGNE D. - FURNON R. - LANCELEVÉE N. - FOREST T. Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** YAVAZ Z. pouvoir à HAREUX T. - FOURNEL I. pouvoir à MARTIN Y. - SZNYCER F. pouvoir à FURNON R. - BERNARD L. - DE VERON D. - THERRAT M.T

**ABSENTS :** LEWER A.

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>22</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**Secrétaire élu :** BONNET Sylvie

Début de la séance : 20H04

**Délibération n° 2017/16/11/88**

**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un attaché territorial auprès de la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à la majorité des membres avec 21 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre décide :

-D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant à la convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

**Délibération n° 2017/16/11/89**

**Les règles du temps de travail**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à la majorité des membres avec 21 voix pour et 4 abstentions décide :

- d'approuver le règlement du temps de travail comme annexé,  
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le présent règlement.

**Délibération n° 2017/16/11/90**

**Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres par 20 voix pour, 4 abstentions, désigne :

- EPURES : Titulaire : Pascal FRERY  
Suppléant : Jacques MAZET
- Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C) : Titulaire : Jean-Marc BOASSO

- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) : Titulaire : Sylvie BONNET
- Collège de Saint-Romain-le-Puy : Suppléant en plus : Sylvie BONNET
- Classe pour L'Inclusion Scolaire (C.L.I.S) : Suppléant : Sylvie BONNET

### **Délibération n° 2017/16/11/91**

#### **Avenant à la convention 2015- 2017 - Relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion de la Loire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'accepter la proposition suivante :

De charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1er jour ouvrable du mois suivant la signature de l'avenant et jusqu'au 31.12.2018, sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2018 par délibération n°2017-10-05/02 du 5 octobre 2017.

■ La demande de régularisation de services :	53 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec :	64 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion :	64 €
■ Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	90 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	90 €
■ Le dossier de validation de services :	90 €
■ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	41 €
■ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation :	64 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	64 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	240 €

Du fait de l'évolution des sollicitations par les collectivités et établissements publics, il est proposé, sur demande écrite :

■ Concernant la correction des agents en anomalie sur vos déclarations individuelles CNRACL

> pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1ère correction : 30€

> pour les collectivités de plus de 50 agents :

- forfait annuel, de la 1ère correction à la 10ème : 30€

- au-delà de 10 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire 10€

(Exemples : 1- collectivités de 80 agents ayant sollicité 7 corrections d'agents en anomalie

2- collectivités de 80 agents ayant sollicité 12 corrections d'agents en anomalie = 30+20 = 50€)

- D'autoriser le Maire à signer la convention (l'avenant) en résultant.

### **Délibération n° 2017/16/11/92**

#### **Convention de mise à disposition d'un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe auprès de l'association Sury Vitrine des arts et de la culture.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

-Vu le courrier de Madame DE CARVALHO, reçu en mairie le 26 octobre 2017, approuvant sa mise à disposition auprès de l'association Sury Vitrine des arts et de la culture

-D'autoriser M. Le Maire à signer la convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

### **Délibération n° 2017/16/11/93**

#### **Avenant à la convention d'objectifs et de moyens matériels et humains entre la commune de Sury le Comtal et l'association Sury Vitrine des Arts et de la culture.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens matériels et humains

### **Délibération n° 2017/16/11/94**

#### **Convention de mise à disposition d'un animateur territorial auprès du centre social Christine BROSSIER.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Vu le courrier de Madame NEFFETI, reçu en mairie le 25 octobre 2017, approuvant sa mise à disposition auprès du centre social Christine BROSSIER,
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

### **Délibération n° 2017/16/11/95**

#### **Plan de formation au profit des agents de Sury le Comtal 2018-2020**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité technique intercommunal,
- De constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :  
Intégration et professionnalisation,  
Perfectionnement,  
Préparation aux concours et examens professionnels,
- De confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
- D'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

### **Délibération n° 2017/16/11/96**

#### **Indemnités de fonctions du Maire et de ses Adjoints**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver les indemnités de fonction du Maire (55 % de l'indice brut terminal) et celles des Adjoints (17 % de l'indice brut terminal).

### **Délibération n° 2017/16/11/97**

#### **Tarif communaux 2018.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'acter l'ensemble des tarifs proposés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

### **Délibération n° 2017/16/11/98**

#### **Adhésion au service commun des moyens techniques.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à majorité des membres avec 21 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au service commun des moyens techniques.

### **Délibération n° 2017/16/11/99**

#### **Schéma de mutualisation**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à majorité des membres avec 21 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver le schéma de mutualisation de Loire Forez Agglomération

### **Délibération n° 2017/16/11/100**

#### **Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du périscolaire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du périscolaire ci-annexé.

### **Délibération n° 2017/16/11/101**

#### **Désherbage des livres 2017/2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale tels que définis ci-dessus,
- De charger la responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

**Délibération n° 2017/16/11/102**  
**Reprise du résultat Bâtiment industriel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De reprendre le résultat de 243 441.07 € € par le budget de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

**Délibération n° 2017/16/11/103**  
**Règlement du cimetière**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 1 abstention décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement du cimetière.

**Délibération n° 2017/16/11/104**  
**Indemnité de conseil et de budget attribuée au Trésorier de la commune.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée.

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

- D'attribuer à Monsieur Jean-Marc RUSSIER, l'indemnité de conseil prévue par arrêté susvisé au taux de 50 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- De dire que cette indemnité sera calculée selon un barème fixé par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et précisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- De dire que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au budget de chaque exercice.

**Délibération n° 2017/16/11/105**  
**Tableau de classement unique des voies communales**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'état des lieux pour la commune de Sury le Comtal.

Prochaine séance du conseil municipal : 18 décembre 2017

Fin de la séance : 22H14

Sury Le Comtal, le 22 novembre 2017

Le Maire,  
Yves MARTIN